



HAL
open science

Les libertés académiques comme vecteurs de l'enseignement supérieur et de la Paix

Oleg Curbatov

► **To cite this version:**

Oleg Curbatov. Les libertés académiques comme vecteurs de l'enseignement supérieur et de la Paix. IAUPL / CEPN. Regards dynamiques et critiques de la gouvernance des universités, 2017, 978-2-9557439-0-4. hal-01485738

HAL Id: hal-01485738

<https://hal.science/hal-01485738v1>

Submitted on 9 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



International Association of
University Professors and Lecturers

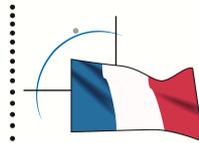
REGARDS DYNAMIQUES ET CRITIQUES DE LA GOUVERNANCE DES UNIVERSITES

Ouvrage collectif coordonné par :

Michel GAY
Mohamed MAHASSINE
Oleg CURBATOV



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



sous le patronage
de la Commission
nationale française
pour l'UNESCO

Marrakech - Paris

Regards Dynamiques et Critiques de la Gouvernance des Universités

ouvrage collectif coordonné par Michel GAY,
Mohamed MAHASSINE et Oleg CURBATOV

auteurs et contributeurs :

AHEDDA Driss
CHARLET Jean-Louis
CHITOU Ibrahim
CURBATOV Oleg
DORBAIRE Philippe
GAY Michel
GREGORY Pierre
GUYOT Gilles
JEDLANE Nabil
LAFAY Jean-Dominique
MAHASSINE Mohamed
PUPION Pierre-Charles
RAHMOUNE Houcine
SLIMANI Najib
ZOUHHAD Rachid
Section italienne (IAUPL)

Cet ouvrage collectif, édité par l'International Association of University Professors and Lecturers (IAUPL) sous le haut patronage de la Commission nationale française pour l'UNESCO, est conçu à partir des contributions des participants lors d'un Colloque de l'IAUPL organisé à l'Université Cadi Ayyad de Marrakech.

Cette publication est l'occasion d'assimiler les acquis cumulés dans le secteur de l'enseignement supérieur du point de vue des membres de sections internationales de l'IAUPL, notamment des sections européennes et africaines.

La vocation de l'ouvrage consiste à diffuser une connaissance actualisée sur la compréhension du fonctionnement opérationnel des Universités, à donner des regards dynamiques et critiques sur la gouvernance de celles-ci permettant d'éclairer les choix à faire pour l'avenir.

Edition - IAUPL
sous le haut patronage de la Commission nationale française pour l'UNESCO

ISBN : 978-2-9557439-0-4



Regards Dynamiques et Critiques de la Gouvernance des Universités



International Association of
University Professors and Lecturers

Regards Dynamiques et Critiques de la Gouvernance des Universités



Dans la même collection :

Repositionner les universités dans le développement de l'Afrique, coordonné par Michel Gay et Ibrahim Chitou, (éd. Oleg Curbatov) - Lomé, Impressum, 2011.

Le rôle des universités et des universitaires dans l'économie de la connaissance, ouvrage collectif coordonné par Valentin Railean, Michel Gay et Oleg Curbatov - Chisinau, Impressum, 2012.

Regards dynamiques et critiques de la gouvernance des universités

The Governance of Universities : a Critical and Dinamic Approach

ouvrage collectif coordonné par :

Michel GAY

*Professeur des Universités en Sciences de Gestion à l'Université Jean Moulin Lyon 3,
Secrétaire Général de l'International Association of University Professors and Lecturers
(IAUPL), France*

Mohamed MAHASSINE

*Professeur à l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion (ENCG), Université Cadi
Ayyad - Marrakech, Directeur du laboratoire de recherches en Communication, Commerce
& Gestion d'Entreprises (LCGE), Président d'AMECLUF, Maroc.*

Oleg CURBATOV,

*Maître de Conférences HDR à l'Université Paris 13 – CEPN ; responsable des relations
extérieures et avec l'UNESCO, secteur du développement de l'IAUPL, France*

Comité Editorial :

*Mohamed MAHASSINE Professeur Université Cadi Ayyad, Marrakech ; Michel
GAY Professeur des Universités Université Lyon 3 Jean Moulin ; Sophie
GAULTIER-GAILLARD Maître de Conférences HDR Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne ; Houcine RAHMOUNE Professeur Université Hassan II ;
Nabil JEDLANE Professeur Université Abdelmalek Essaadi, Tanger ; Jean-
Dominique LAFAY Professeur émérite à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*

Coordination éditoriale : Oleg CURBATOV (IAUPL, CEPN)

Retranscriptions et relecture : Jean-François CROS

Regards dynamiques et critiques de la gouvernance des universités. - Ouvrage collectif
édité sous le patronage de la Commission nationale française pour l'UNESCO. (coord.)
Michel Gay, Mohamed Mahassine, Oleg Curbatov et all. – Paris : IAUPL, mars 2017.
216 pages.

Editeur : IAUPL (International Association of University Professors and Lecturers)

Copyright : collectif d'auteurs, représentants des organisations de l'IAUPL

Publication académique subventionnée par le CEPN (UMR, CNRS) et l'Université Paris 13

ISBN : 978-2-9557439-0-4

Présentation des auteurs et des contributeurs

AHEDDA, Driss

Enseignant à l'Université Paris 13, Université Paris Sorbonne Cité

CHARLET, Jean-Louis

Professeur des Universités, Université de Provence, France

CHITOU, Ibrahim

Maître de Conférences HDR, Université Paris 13, Conseiller Technique du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du Togo, France

CURBATOV, Oleg

Maître de Conférences HDR, Université Paris 13, Université Paris Sorbonne Cité, CEPN, membre élu de la Commission de la Recherche et du Conseil Académique de l'Université Paris 13, France

DORBAIRE, Philippe

Président Conférence des Directeurs d'IPAG-CPAG, Directeur IPAG de l'Université de Poitiers, France

GAY, Michel

Professeur des Universités en Sciences de Gestion à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Secrétaire Général de l'International Association of University Professors and Lecturers (IAUPL), France

GREGORY, Pierre

Professeur des Universités, Université Paris 2 - Panthéon Assas, ancien Vice-Chancelier des Universités de Paris, France

GUYOT, Gilles

Professeur honoraire, Président honoraire de l'Université Jean Moulin Lyon 3, Ancien Président de l'association des Instituts d'Administration des Entreprises (IAE), France

JEDLANE, Nabil

Professeur à l'Université d'Abdelmalek Essaadi, Tanger, Maroc

LAFAY, Jean-Dominique

Professeur émérite, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ancien Vice-Chancelier des Universités de Paris, France

MAHASSINE, Mohamed

Professeur à l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion (ENCG), Université Cadi Ayyad – Marrakech, Directeur du laboratoire de recherches en Communication, Commerce & Gestion d'entreprises (LCGE) ; Président d'AMECLUF.

ONDO OSSA, Albert

Professeur, Université de Libreville, Gabon, ancien Ministre de l'enseignement supérieur du Gabon, Gabon

PUPION, Pierre-Charles

Professeur des Universités, Université de Nantes, LEMNA, France

RAHMOUNE, Houcine

Professeur, Université Hassan II - Mohammedia, Maroc

SLIMANI, Najib

Professeur, Université Cadi Ayyad, ENCG, Marrakech, Maroc

ZOUHHAD, Rachid

Maître de Conférences, Université Paris 13, Université Paris Sorbonne Cité, France

SECTION ITALIENNE de l'IAUPL.

Sommaire

Editorial

- 13 **Mohamed Mahassine**
La gouvernance dynamique de l'Université : vers un alignement de niveaux logiques
- 17 **Michel Gay**
Introduction et présentation de l'LAUPL
Les regards critiques de la gouvernance de l'Université vus par l'LAUPL

Chapitre I

La gouvernance dynamique de l'Université : vers une cohérence logique

- 23 **Jean-Dominique Lafay**
La réforme des Universités et le rôle oublié des 'incitations'
- 35 **Houcine Rahmoune**
Des mauvaises 'réformes' à la 'bonne' gouvernance
- 51 **Jean-Louis Charlet**
*Indépendance des universitaires et gouvernance des Universités en France
après les lois Pécresse et Fioraso*
- 63 **Gilles Guyot**
*Impact des handicaps de l'enseignement supérieur français sur la gouvernance
des établissements*
- 85 **Ibrahim Chitou**
*Les difficultés relatives à la gouvernance des organisations universitaires
publiques au Togo*

Chapitre II

Les stratégies et une mise en œuvre de la gouvernance de l'Université

- 103 **Najib Slimani**
University Governance in Morocco: the Status Quo and the Horizons
- 117 **Philippe Dorbaire et Pierre-Charles Pupion**
Stratégie universitaire et rôle des niveaux intermédiaires de gouvernance
- 143 **Driss Ahedda et Rachid Zouhhad**
L'autonomie des Universités Françaises : transition vers une nouvelle forme de tutelle.
- 157 **Oleg Curbatov**
Les libertés académiques comme vecteurs de l'enseignement supérieur et de la Paix
- 171 **Contribution de la Section Italienne de l'IAUPL**
Université et Recherche : quels diagnostics et quels traitements à adopter ?

Les contributions de la Table ronde

Quelle gouvernance pour les Universités ? Entre liberté académique et rationalité managériale

- 175 Intervention introductive de Professeur **Pierre Gregory**,
Président de la Table ronde
- Interventions à la Table ronde des Professeurs : **Michel Gay**,
Mohamed Mahassine, **Jean-Louis Charlet**, **Rachid Zouhhad**, **Gilles Guyot**.
- Mot de conclusion : **Michel Gay**
- 201 Conclusion : **Mohamed Mahassine**
- 205 **Présentation de l'IAUPL**

Editorial

Dans un modèle traditionnel, la gouvernance d'Université s'est présentée dans ses approches comme un ensemble cohérent d'activités de recherche, formation, information et documentation des enseignants-chercheurs au niveau individuel et collectif afin de satisfaire les besoins du secteur public essentiellement et permettre de faciliter la collaboration libre entre les enseignants-chercheurs, au niveau international, les équipes d'enseignants de l'Université et d'autres institutions d'enseignement supérieur.

La situation actuelle du secteur de l'éducation et de la formation modifie cette conception. En effet, acteur principal du secteur de l'éducation, de la formation et de l'économie collaborative et de la connaissance, l'enseignement supérieur est confronté à de profonds bouleversements :

- l'augmentation et la diversification de la demande en formations supérieures, la numérisation et l'accessibilité ;
- l'internationalisation de l'éducation et de la recherche ;
- un environnement de plus en plus concurrentiel des établissements ;
- la réduction des financements, les changements structurels...

De même, les relations entre les universités, la société civile et les pouvoirs publics ont changé et les Etats ont désormais le souci de voir les universités répondre avec toujours plus de rapidité aux besoins économiques et sociaux. On assiste ainsi à un renversement des principes et des pratiques qui définissaient jusqu'alors l'action universitaire et les modes de pilotage des établissements.

Partout dans le monde, sous la pression des contraintes et des nouvelles exigences et, malgré la grande hétérogénéité des établissements en termes de moyens, d'organisation, de conditions de fonctionnement et d'emploi, de nouvelles modalités de gouvernance apparaissent tandis que les universités sont à la recherche d'un meilleur équilibre entre la gouvernance collégiale et la rationalité gouvernante.

Une grande partie des principes de décision sur lesquels se fonde l'organisation administrative universitaire traditionnelle est remise en question. La concentration des pouvoirs, qui se substitue aux directions

collégiales, favorise souvent une dérive bureaucratique et autocratique des équipes de direction et d'administration tandis que les universitaires, toujours davantage éloignés des niveaux de décision, voient leur pouvoir limité à la seule possibilité d'émettre des vœux ou d'acter des décisions. L'évolution des modalités de la gouvernance universitaire pose alors le problème de l'indépendance des universitaires vis-à-vis de tous les pouvoirs qu'ils soient extérieurs ou qu'ils émanent des pouvoirs locaux au sein des universités. Pourtant dans un univers où rien n'est possible sans l'adhésion des acteurs, une gouvernance efficace, face aux enjeux fondamentaux, ne doit-elle pas avant tout s'appuyer sur la mobilisation collective des universitaires ? *« C'est l'occasion de marquer une halte pour un examen de conscience objectif permettant d'évaluer les réalisations accomplies, de s'interroger sur la répartition des pouvoirs et d'apporter un regard dynamique et critique de la gouvernance ».*

La présente publication est l'occasion d'assimiler les acquis collectifs cumulés dans le secteur de l'enseignement supérieur du point de vue des membres de sections internationales de l'International Association of University Professors and Lecturers (IAUPL), notamment des sections européennes et africaines. L'objectif de l'ouvrage est de faire diffuser de la connaissance sur la compréhension du fonctionnement organisationnel des Universités, de donner un panorama des pratiques de gouvernance de celles-ci et les choix à éclairer pour l'avenir en ce domaine. Cet ouvrage collectif, édité par l'IAUPL sous le patronage de la Commission Nationale Française pour l'UNESCO et avec les laboratoires de recherche LCGE (ENCG, Maroc) et CEPN (Paris 13, CNRS), est conçu à partir des contributions des participants lors d'un colloque de l'IAUPL organisé à l'Université Cadi Ayyad de Marrakech.

Plusieurs axes constituent la trame des séquences de l'ouvrage :

- les états des lieux des Universités et des politiques de gouvernance menées par les établissements ;
- la présentation des expériences de gouvernance dans différents pays, au regard des politiques de formation et de recherche ;
- les regards dynamiques et critiques des universitaires sur l'Université et l'évolution des conditions d'exercice de leur métier dans le cadre des nouveaux schémas de gouvernance ;

- les améliorations de l'efficacité des modes de management et les modalités de la gouvernance universitaire constituent, enfin, une grille d'analyse intéressante de l'évolution des établissements et de celle des relations entre les acteurs de l'Université.

Au moment où les évolutions des Universités et des modalités de la gouvernance universitaire dans de nombreux pays, transforment les conditions d'exercice des métiers d'enseignants-chercheurs et remettent en cause l'existence même des libertés académiques, cet ouvrage collectif a pour objectif de contribuer à défendre les universitaires de différents pays (Europe, Afrique, Asie, Moyen-Orient et aussi Amériques).

Les contributeurs de l'ouvrage tenteront de trouver un nouvel équilibre entre les différents acteurs au sein des Universités, entre la collégialité et le management, et de défendre le concept d'une Université indissociable de la liberté universitaire et de la paix.

Ont été invités à contribuer à la rédaction de cet ouvrage collectif les enseignants-chercheurs et responsables des systèmes universitaires au niveau de l'enseignement supérieur ayant l'expérience de la gestion universitaire, ainsi que les jeunes chercheurs-doctorants intéressés par le domaine de la gouvernance des établissements de l'enseignement supérieur. Avec cet ouvrage, le lecteur sera plongé à la fois au cœur et aux origines de ce qu'est la gouvernance des Universités par le biais des articles présentés dans le premier chapitre. Il montre comment les frontières de la gouvernance universitaire se sont progressivement modifiées. Le lecteur, qu'il soit universitaire, chercheur ou praticien, trouvera largement de quoi alimenter sa réflexion et une mise en place effective - dans le deuxième chapitre ; en cela ce livre est vraiment dynamique. Les retranscriptions des discussions de la table ronde alimenteront les contributions des auteurs et présenteront en guise de conclusion une lecture synthétique des débats sur l'avenir de l'Université.

Mohamed Mahassine (Maroc et Secteur des Pays de l'Afrique)

Michel Gay (France et Secteur de l'Europe Centrale, Amériques Latines)

Oleg Curbatov (France et Secteur de l'Europe Orientale, Pays de l'Asie et du Moyen-Orient)

Les libertés académiques comme vecteurs de l'enseignement supérieur et de la paix

Oleg CURBATOV

Maître de Conférences habilité à diriger des recherches (HDR)
à l'Université Paris 13 CEPN, IAUPL

La présentation des libertés universitaires est riche d'intérêt car ces libertés sont consubstantielles de l'Université et du métier d'universitaire. Les libertés universitaires sont les principes-clés de la gouvernance de l'Université, elles permettent de définir en quoi consiste le métier d'universitaire et les compétences des universités. Les libertés universitaires sont alors à relier au concept d'indépendance des enseignants-chercheurs :

« Les libertés universitaires sont un curieux mélange de textes et de tradition, de principes et d'usages ».

La clarification conceptuelle de la liberté universitaire consiste à signaler la différence entre les libertés des universitaires et l'autonomie des universités. Si ces deux notions se chevauchent, elles restent néanmoins distinctes. L'autonomie des universités signifie l'indépendance administrative et financière des universités, mais elle doit aussi inclure l'indépendance des universitaires.

D'autre part, les débats sur le fait que l'autonomie des universités n'implique pas nécessairement les libertés des universitaires amènent à rediscuter ces deux notions, mais, même si ce thème est particulièrement intéressant et passionnant. Notre contribution concerne la notion de « libertés académiques des universitaires » qui constitue le cœur des préoccupations de l'IAUPL à l'égard de la gouvernance. Nous voudrions donc présenter le concept des libertés universitaires de manière synthétique autant qu'il se peut, étant entendu qu'on comprend les libertés universitaires comme l'ensemble des droits et des devoirs des universitaires quant à leur mission spécifique : *enseigner, rechercher/ diffuser la connaissance et s'exprimer.*

Nous montrerons comment et pourquoi les libertés universitaires ont été conçues et admises à niveau international via leur expression et appartenance à des valeurs universelles (autonomie, curiosité, bienveillance, paix ...), de quelles façons elles contribuent à la qualité de l'enseignement supérieur, enfin, comment elles rentrent en contradiction avec les événements (guerres, régimes, conflits, réformes, etc...) et comment notre association contribue à leur promotion et à leur défense au niveau international (cf. les encadrés).

Cet article s'est inspiré des travaux de Guillaume Drago « *Les libertés universitaires* », publiés dans « *La Liberté dans tous ses états : regards croisés sur la conception occidentale de la liberté* » en 1999, et d'Olivier Beaud « *les libertés universitaires (I)* », 2010. Nous nous appuyons également sur une enquête réalisée en 2014 par la section française de l'IAUPL sur les libertés universitaires.

Selon l'interprétation française, les libertés universitaires expriment juridiquement un droit des libertés universitaires et un principe d'indépendance des professeurs des universités, élargie aux maîtres de conférences. Cette conception est en lien avec l'indépendance individuelle et intellectuelle des professeurs des universités.

Encadré 1

Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (UNESCO, du 11 novembre 1997)

« L'exercice des libertés académiques doit être garanti aux enseignants de l'enseignement supérieur, ce qui englobe :

- la liberté d'enseignement et de discussion en dehors de toute contrainte doctrinale,*
- la liberté d'effectuer des recherches et d'en diffuser et publier les résultats,*
- le droit d'exprimer librement leur opinion sur l'établissement ou le système au sein duquel ils travaillent,*
- le droit de ne pas être soumis à la censure institutionnelle et celui de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques représentatives ».*

Ce principe est défini par la Loi du 12 Juillet 1875 et consacré par la loi du 31 Mars 1945. C'est surtout la mise en perspective des libertés universitaires fondamentales qui est présentée dans le Code de

l'Education (art 57.) et dans une recommandation de l'UNESCO (cf. l'encadré plus haut).

En outre, l'article 952-2 du Code de l'Education stipule :

« Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et dans leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions de la présente loi, les principes de tolérance et d'objectivité ».

Encore et plus concrètement, la liberté académique des universitaires se décline selon trois principales modalités :

1. liberté de recherche et de publication avec un choix libre des thématiques et axes de recherches ;
2. liberté d'enseignement dans la conception et la transmission des savoirs ;
3. liberté d'expression.

La liberté académique trouve son origine dans les traditions universitaires. Le constitutionnaliste Georges VEDEL la définissait comme « celle d'un homme libre à qui sont confiés d'autres hommes libres ».

I. La liberté d'expression

L'indépendance du chercheur, la nécessaire neutralité de comportement et l'objectivité du savoir, sont les conditions qui permettent l'exercice même de l'activité de l'universitaire. Néanmoins le dispositif juridique reste assez flou pour certains points. La liberté d'expression va de soi à partir de la Déclaration des Droits de l'Homme. Or, la liberté d'expression des universitaires est souvent associée avec la liberté donnée à l'homme dès la naissance. Il convient d'attribuer aux universitaires, d'une part la liberté d'expression au sein et en dehors des murs de l'université et, d'autre part, la liberté d'expression à l'intérieur et en dehors de leurs champs disciplinaires.

La liberté académique est accordée à un universitaire parce qu'il est un diffuseur libre mais aussi le concepteur de connaissances. La création

de connaissances est ‘sans limites’ et exponentiellement grandissante dans la Société de la Connaissance. Un universitaire a la liberté d’apporter un regard critique sur la création de nouvelles connaissances par les autres universitaires et de pouvoir exprimer librement ces critiques devant la société. Les universitaires peuvent aussi apporter une expertise (par une méthodologie librement choisie) dans la société civile. Cette expertise délivrée à la société ne doit pas être influencée par les raisons politiques ou économiques, elle doit correspondre aux valeurs véhiculées par l’universitaire.

A ceci se rajoute une contrainte posée par la société mondialisée et globalisée qui transforme l’Université en un lieu de compétition mondiale avec les classements internationaux. Ceux-ci instrumentalisent l’Université et les universitaires au profit des Etats qui veulent profiter des bons classements de leurs universités pour asseoir leurs dominations politique et économique. C’est contre cette menace globale de domination mondiale, opérée par le biais du changement de la mission de l’Université, que les libertés académiques peuvent protéger les universitaires. Mais celles-ci doivent aussi être protégées. Les libertés académiques sont liées aux valeurs de paix, de bienveillance, de tradition, d’autonomie, de stimulation, de création de connaissances (cf. encadré 2). Une grande partie de ces valeurs appartient au monde des universitaires.

Encadré 2

Les valeurs universelles

Cette théorie traite des valeurs de base que les individus reconnaissent comme telles dans toutes les cultures. **Elle identifie dix valeurs de base**, différentes en termes de motivations, et décrit la dynamique des oppositions et des compatibilités entre elles. La « structure » des valeurs rend compte de ces relations d’opposition et de compatibilité entre valeurs, et non pas de leur importance relative. Si la structure des valeurs est similaire dans des groupes appartenant à des cultures différentes à l’international, même si ces types de motivation humaine, **dont les valeurs sont ‘l’expression libre’**, ainsi que la structure des relations qu’elles entretiennent les unes avec les autres sont universels, elles appartiennent à un esprit universitaire : ouverture aux changements (autonomie, stimulation), dépassement, affirmation de soi et continuité (universalisme, bienveillance, réussite et tradition) qui sont, au contraire, opposés à certaines autres valeurs comme le pouvoir, la conformité...

Autonomie : il s'agit en premier lieu de l'indépendance de la pensée et de l'action – choisir, créer, explorer. L'autonomie comme valeur est ancrée dans les besoins vitaux de contrôle et de maîtrise et les exigences d'interactions nécessaires à l'autonomie et à l'indépendance. (Les items utilisés pour approcher cette valeur de base sont : la *créativité, la liberté, le choix de ses propres buts, la curiosité, l'indépendance* ainsi que *l'amour propre, l'intelligence, le droit à une vie privée*.)

Stimulation : il s'agit de l'enthousiasme, nouveauté et défis à relever dans la vie. Les valeurs de stimulation découlent de la variété et de la stimulation ; elles permettent de maintenir un niveau d'activité optimal et positif tout en écartant la menace qu'amènerait un niveau trop élevé de stimulation. Ce besoin vital est probablement en relation avec ceux qui sous-tendent les valeurs d'autonomie. Items associés : *une vie variée, une vie passionnante*.

Réussite : c'est le succès personnel obtenu grâce à la manifestation de compétences socialement reconnues. Être performant dans la création ou l'accès à des ressources est une nécessité pour la survie des individus ; c'est également indispensable pour que les groupes ou les institutions puissent atteindre leurs objectifs. Telles qu'on les définit ici, ces valeurs de réussite concernent principalement le fait d'être performant au regard des normes culturelles dominantes, et d'obtenir ainsi l'approbation sociale. Items associés : *ambitieux, ayant du succès, capable, ayant de l'influence* ainsi que : *intelligent, amour-propre, reconnaissance sociale*.

Tradition : Les valeurs de tradition et de conformité sont particulièrement proches en termes de motivation ; toutes deux ont pour objectif la subordination du sujet aux attentes imposées par les autres. Cependant la nature de cette subordination diffère d'un type à l'autre : la conformité du sujet aux personnes avec lesquelles il est fréquemment en interaction : parents, professeurs, collègues...

Bienveillance : la préservation et l'amélioration du bien-être des personnes avec lesquelles on se trouve fréquemment en contact. Les valeurs de bienveillance proviennent de la nécessité pour le groupe de fonctionner de manière harmonieuse et du besoin d'affiliation de l'individu en tant qu'organisme.

Universalisme : Il s'agit de la compréhension, estime, tolérance et protection du bien-être de tous et de la nature. Les valeurs d'universalisme proviennent du besoin de survie des individus et des groupes. Items associés : *ouverture d'esprit, justice sociale, égalité ; un monde en paix, un monde de beauté, unité avec la nature, sagesse, une vie spirituelle*.

II. L'indépendance de recherche et la liberté de publication.

Elle nécessite le choix libre d'un thème de recherche et d'un positionnement disciplinaire en lien avec les activités d'enseignement universitaire. Pour comprendre la mission d'enseignement des universitaires et la portée de la liberté académique, il faut rompre avec un ancien dogme : celui 'd'enseigner la vérité toute faite'. Dans le cadre de l'Université ancienne, l'enseignant lors de la transmission des connaissances n'a pas droit à l'erreur au titre de la transmission des « connaissances qui existent ». L'Universitaire doit rechercher la vérité en dehors des dogmes politiques et économiques que ce soit pour un travail fondamental ou appliqué, soutenu par les politiques des établissements. Une telle conception aboutit à redéfinir autrement la liberté académique qui implique le 'droit à se tromper' et ainsi de chercher à nouveau, par le biais des méthodes scientifiques et par l'acceptation des critiques des pairs universitaires appartenant à un champ disciplinaire. C'est ici que la recherche couplée avec l'enseignement fait avancer l'Université et les universitaires vers la qualité.

La liberté de recherche et de publication qui est mise au premier plan, est donc consubstantielle de l'enseignement. Elle est le vecteur de la qualité de l'enseignement supérieur. Néanmoins on ne doit pas créer un déséquilibre productiviste en retenant le seul critère de la bibliométrie dans l'appréciation des enseignants-chercheurs lors du recrutement. *« Aujourd'hui je n'obtiendrais pas un poste universitaire. C'est simple : je ne pense pas que je serais considéré comme assez productif »*, avoue dans une interview le Professeur Peter Higgs, Lauréat du prix Nobel de physique 2013. En effet, ce sont ses recherches de 1964 qui ont lui valu sa carrière universitaire et qui lui ont donné une reconnaissance mondiale en 2013 sans avoir jamais eu le nombre de publications actuellement exigé par les établissements universitaires en situation de concurrence et par les critères bibliométriques, que ce prix Nobel critique âprement.

Un autre aspect de la liberté académique concerne le choix des thématiques et du positionnement disciplinaire de l'universitaire, la liberté d'appartenance à une équipe de recherche, à une discipline

académique et au choix d'une méthode de production des connaissances. Certaines expériences récentes dans la recherche russe d'une part intègrent les Sciences Humaines et Sociales dans les Sciences Exactes dans un contexte de Convergence NBICS, et d'autre part amènent à supprimer le champ transdisciplinaire au profit de celui « supra-disciplinaire ».

En France, certaines universités suppriment récemment les nominations disciplinaires des HDR (Habilitation à Diriger des Recherches) au profit d'une HDR 'générique' sans faire appel à une discipline. La liberté académique de l'universitaire de ce point de vue consiste à choisir librement son positionnement et son champ disciplinaire.

III. La liberté d'enseignement

C'est une composante essentielle de la liberté des universitaires. Celle-ci est indispensable à la qualité de l'enseignement supérieur en prenant en compte des savoirs en création à l'opposé des savoirs 'constitutifs' qui sont souvent transmis dans les établissements « non universitaires ». C'est pourquoi les enseignants-chercheurs n'enseignent pas un programme imposé, ne transmettent pas la pensée établie par des forces extérieures, mais enseignent leur propre pensée, produite à partir des expériences de recherche et en s'inscrivant dans un dialogue avec les collègues et avec le monde extérieur.

Une telle liberté d'enseigner, d'inventer de nouvelles pratiques d'enseignement n'a de sens qu'en libre dialogue avec des propositions des innovations pédagogiques universitaires (cf. l'encadré 4). Elle conditionne un travail avec les collègues de façon collégiale, avec le monde extérieur, notamment avec les acteurs des entreprises pour une professionnalisation des étudiants, et avec les institutions publiques pour les Sciences Sociales, et finalement, avec les acteurs de l'Etat qui devrait être le garant institutionnel des libertés académiques.

Encadré 3

L'innovation pédagogique et la professionnalisation de la formation : pour une liberté académique (recherche et formation)

La compétition internationale a accéléré le processus d'échanges de savoirs entre les institutions et contribué à développer de nouveaux liens entre les universités et le monde professionnel : vers l'enseignement de la « Connaissance d'entreprise ». Cette innovation pédagogique, créée à l'Université Paris 13, vise une implication professionnelle des étudiants en formation initiale et revête ainsi une importance majeure pour le développement, tant des savoirs enseignés que de l'innovation industrielle accélérée.

La CPU (Conférence des Présidents d'Universités, France) s'est prononcée avec 14 propositions, lors du Colloque « **Les universités et l'innovation : agir pour l'économie et la société** », qui s'est tenu le 21-23 mai 2014 à Lyon, pour '*renforcer les modules de formation à la culture entrepreneuriale*' : « *Les universités doivent inventer un modèle de formation naturellement tourné vers la connaissance de l'entreprise, la créativité, l'initiative et le travail en groupe. Il est nécessaire de repenser les méthodes pédagogiques universitaires pour développer la capacité de créativité, la curiosité et l'esprit d'entreprendre des futurs diplômés dès la première année, en promouvant notamment le décloisonnement par des formations pluridisciplinaires et en suscitant les visions et les analyses systémiques au moyen de démarches projets.* »

Dans le cadre d'une innovation grandissante dans les universités et dans les entreprises, la professionnalisation s'inscrit comme une composante du métier d'enseignant afin d'assurer aux étudiants une meilleure insertion et leur permettre de progresser dans leur vie professionnelle. Mais c'est la liberté académique des Professeurs qui va permettre d'offrir aux étudiants un enseignement professionnalisé de qualité. Les équipes pédagogiques universitaires ont été invitées par la CPU à prendre en compte la professionnalisation des étudiants dont ils ont la responsabilité, mais le libre choix de la professionnalisation et, d'autre part, l'innovation pédagogique, reposent sur le choix pédagogique des enseignants et leur liberté académique entre la formation et la recherche.

Le temps d'un universitaire se réduit de plus en plus avec la multiplication des charges et des fonctions : secrétariat administratif,

management d'équipe, surcharges de gestion numérique (mails, plateformes de gestion, etc.), enseignement et visites d'entreprises, recherches à partir desquelles il est évalué. La réduction du temps, caractéristique des métiers intellectuels, devient une menace forte aux libertés académiques et à la recherche (cf. l'encadré 5). Le temps de réflexion consacré à la recherche, aux rencontres avec les collègues en France et à l'étranger, que l'institution devrait offrir à l'universitaire, est de plus en plus réduit et sacrifié à des tâches multiples. La liberté devient simplement formelle.

Encadré 4

Enquête auprès des enseignants-chercheurs français sur leur perception du respect des libertés académiques

L'enquête qui a été menée par la section française de l'IAUPL auprès de 1932 enseignants-chercheurs français poursuivait les objectifs suivants :

1. Déterminer la sensibilité des enseignants-chercheurs au respect du principe des trois libertés, de recherche, d'enseignement et d'expression, dans l'exercice de leur profession au sein de l'Université française.
2. Identifier l'écart qui peut exister entre le principe de la liberté d'enseignement et son application concrète dans l'exercice du métier d'enseignant-chercheur au quotidien.

Méthodologie de l'enquête : La collecte de données s'est effectuée en ligne auprès des professeurs et maîtres de conférences français. 1932 enseignants-chercheurs ont répondu aux questions. Pour permettre une expression la plus large possible, les personnes invitées à répondre avaient en outre la possibilité d'inviter via un lien de parrainage d'autres de leurs collègues à répondre à l'étude. L'échantillon peut donc ici être qualifié d'empirique avec des questionnaires. 1933 verbatims ont été recueillis, en laissant la possibilité de s'exprimer librement. La collecte s'est effectuée du 24/05 au 17/06/2013. L'échantillon des personnes interrogées est en structure hétérogène et proche du profil moyen de la population étudiée. Les répondants sont majoritairement des hommes (68%), des Maîtres de Conférences (66%). Leur ancienneté moyenne dans l'exercice du métier d'enseignant-chercheur est de 16 ans. Les filières scientifiques sont majoritaires (51%) devant les Lettres et Sciences humaines (29%) et le Droit, Economie et Gestion (20%).

Principaux résultats de l'enquête

Un des premiers enseignements de l'enquête est de révéler que les enseignants-chercheurs ont une connaissance perfectible du cadre juridique

qui régit les libertés fondamentales de la profession : liberté d'enseignement, de recherche et d'expression.

Près de 4 enseignants-chercheurs sur 10 n'ont jamais entendu parler ou vaguement entendu parler des 3 libertés fondamentales dans le cadre de l'exercice de leur métier. Ce résultat est plus faible dans les filières scientifiques que les Lettres, les Sciences humaines, les Sciences politiques, le Droit et la Gestion. Une proportion significative des enseignants-chercheurs, quelle que soit d'ailleurs leur ancienneté dans la profession, ignore à peu près tout des conditions mêmes d'exercice de leur métier. Ceci pose bien évidemment la question des carences en matière de transmission des informations relatives à ces libertés.

Autre résultat important près de 4 enseignants-chercheurs sur 10 estiment que leur liberté est peu respectée dans l'exercice de leur métier et les réformes récentes ne font que noircir le bilan. Des trois formes de liberté, ce sont celles liées à la pratique même du métier (liberté d'enseigner et de recherche) et non la liberté d'expression qui sont perçues comme les moins bien respectées. 64% des enseignants-chercheurs considèrent que les réformes récentes ont porté atteinte aux libertés fondamentales de la profession.

Lorsque l'on demande aux enseignants-chercheurs ce qui rend difficile la mise en œuvre de ces libertés, ils mettent en avant les contraintes liées aux charges administratives et les contraintes financières. Non seulement le poids de ces contraintes rend difficile l'exercice du métier mais il remet en question les conditions mêmes de cet exercice : « *une liberté sous contraintes notamment des contraintes administratives qui pèsent toujours plus* », « *car les tâches administratives sont tellement lourdes que je suis obligé de renoncer à mon activité de recherche* ».

Le principe d'indépendance est estimé globalement respecté mais avec des nuances :

si une majorité d'Enseignants-chercheurs (68%) estiment que leur indépendance est tout à fait ou plutôt respectée, ils ne sont pourtant que 16% à estimer que cette indépendance est totalement respectée. Les Maîtres de Conférences sont ici encore plus critiques que les Professeurs « *malgré les difficultés survenues avec les dernières années le statut de fonctionnaire laisse une certaine indépendance aux enseignants du supérieur contrairement à l'enseignement du secondaire* ».

Plus de 30% des enseignants-chercheurs interrogés estiment que leur indépendance n'est pas respectée. Le renforcement des processus administratifs est mis en avant pour expliquer cette perte d'indépendance. Les contraintes administratives toujours plus pesantes font douter beaucoup d'enseignants-chercheurs de l'effectivité même de ce principe d'indépendance.

En effet, cette liberté se heurte aux conditions matérielles et organisationnelles de sa mise en œuvre. Ceux qui se déclarent libres ou plutôt libres dans le choix de leur thématique de recherche ou dans les matières enseignées soulignent toutefois que cette liberté théorique se heurte en pratique aux contraintes liées au moindre financement de la recherche et au poids écrasant des tâches et responsabilités administratives : *« on ne me force pas encore à faire ce que je ne voudrais pas faire mais j'ai de plus en plus de difficultés à faire mes recherches en raison des contraintes budgétaires »*.

Dans la conception actuelle de l'Université, l'enseignement et la recherche sont indissociables, ceux-ci constituent un élément indispensable de la qualité de l'enseignement supérieur. Il y a dans la fonction d'enseignant une nécessaire relation entre la création et la transmission des connaissances, parfois inconsciente et tacite. Et ce caractère consubstantiel à tout enseignement nourrit la recherche. Les missions dont doit s'acquitter un enseignant-chercheur au cours de sa carrière sont multiples mais toujours liées aux libertés académiques :

- enseigner et initier les étudiants à la recherche ;
- s'adonner lui-même à la recherche, à titre personnel ou en équipe, créer des connaissances nouvelles par recherches ;
- diffuser le savoir auprès du public universitaire, non universitaire et à l'international ;
- porter la science dans les pays étrangers et participer aux rencontres scientifiques ; enfin,
- prendre pour un temps une part effective à la gestion de l'unité administrative à laquelle il appartient.

Les libertés universitaires sont liées à un système de valeurs universelles : Autonomie, Bienveillance, Tradition, Paix, etc. qui est en lien avec tous les acteurs de l'université.

IV. L'expérience de l'IAUPL et sa vision pour la paix et les libertés universitaires

L'Association Internationale des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités (IAUPL) a été créée en 1944, dans la grande tourmente de la seconde guerre mondiale, par les universitaires européens réfugiés en Angleterre. Aujourd'hui, comme hier, notre objectif est de promouvoir et de défendre la liberté et la fraternité académique et de permettre un échange entre universitaires.

Notre ambition est nourrie par la volonté d'offrir aux universitaires des pays membres de l'IAUPL l'occasion de marquer un temps de réflexion pour évaluer les différents modes de fonctionnement de l'université pratiqués dans leurs pays respectifs, de mettre le doigt sur les difficultés rencontrées, de méditer sur les conflits en cours et d'analyser les attentes des différents acteurs, composantes et intervenants, à tous les niveaux concernés par ce secteur vital pour le progrès de tout pays.

Aujourd'hui nous ne pouvons que reconnaître que de forts vents de changement soufflent dans le monde entier. L'Université, acteur principal du développement humain (au sens le plus large et harmonieux : scientifique, éducatif, social, économique et culturel) et donc de la Paix, ne peut ignorer la nécessité de l'élaboration d'un nouveau modèle de fonctionnement capable d'accompagner, d'une manière convergente, l'émergence des développements spectaculaires qui reflètent les nouvelles aspirations de toutes les composantes de nos métiers : de l'éducation, la recherche scientifique et l'auto-formation tout au long de la vie. Un suivi anticipatif, un accompagnement collaboratif avec la conception traditionnelle du « Primus inter pares », l'élaboration d'un système de fonctionnement dynamique fondé sur l'écoute, la transparence, la participation et l'implication active de toutes les forces qui composent le tissu universitaire à tous les niveaux - universitaires-mêmes, étudiants, syndicats et partenaires socio-économiques -, tout cela permettra, sans aucun doute, de dépasser le malaise et la disharmonie actuels.

La Paix ne peut se faire que dans le ferme attachement à un certain nombre de valeurs dont les deux principales sont : la liberté académique dans son sens le plus large et l'excellence scientifique. L'Université n'existe qu'à travers ses personnels universitaires et par les libertés

académiques dont ils disposent. Au moment où les évolutions des établissements universitaires dans de nombreux pays transforment les conditions d'exercice de nos métiers et remettent en cause l'existence même de nos libertés académiques, il est plus que jamais nécessaire de défendre l'idée d'une Université indissociable du concept de Paix et celui de Liberté de ses membres.

L'implication et la participation du personnel des Universités pour la qualité de l'enseignement et de la recherche constituent des éléments essentiels pour assurer l'harmonie et garantir la vie et la pérennité de l'Université comme organisation censée être dans la recherche permanente de nouveaux concepts, en matière de nouvelles connaissances, compétences pour la Paix à acquérir et à mettre en place, pour mieux remplir son rôle vis-à-vis des personnes, des sociétés et, par conséquent, préserver la Paix dans le Monde.

Lors de son intervention à la Table Ronde sur la « Pax Academica », organisée en 1988 par l'Unesco, Louis Philippe LAPREVOTE, ancien Secrétaire Général de l'IAUPL a déclaré :

«... pourquoi ne pas mettre plus souvent à contribution les universitaires lorsqu'entre différents pays ou à l'intérieur d'un même pays, la paix est menacée. La communauté internationale a eu suffisamment d'imagination pour inventer les casques bleus lorsqu'il s'agissait de contribuer au rétablissement ou au renforcement de la paix dans certaines régions du monde... Pourquoi n'a-t-on jamais songé à créer un véritable corps de 'toges bleues' pour assister les universitaires des pays en guerre et ceci, bien que l'acte constitutif de l'UNESCO rappelle que c'est dans l'esprit des hommes que la guerre trouve ses racines ? Est-il irréaliste d'imaginer que des universitaires extérieurs au conflit pourraient, dans le cadre d'une mission internationale, contribuer à rapprocher les enseignants et les étudiants des parties concernées, c'est-à-dire apporter une pierre modeste à la Paix ? La Pax Academica n'apparaîtrait alors plus seulement comme l'état de paix dans lequel se trouveraient les universités, mais comme une contribution des universitaires à la Paix dans le monde ».

A cette intervention, les membres de l'IAUPL ajoutent à ce jour :

« Les universitaires porteraient avec honneur les 'TOGES BLEUES' et défendraient la Paix avec leur Libertés Universitaires préservées » !

